

ANIMATIONS JEUNESSE 2020

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

🏠 Adresse :

☎ Téléphone(s) : Domicile

Portable Professionnel

➡ Autorise mon fils, ma fille (Nom, Prénom, date de naissance) :

.....

à participer aux Animations Jeunesse organisées par la Ville de Florange pendant la période estivale 2020, du 6 au 31 juillet 2020.

Ces activités, réservées aux Florangeois, sont totalement gratuites.

⚠ ATTENTION : Toutes les activités nécessitent une inscription au préalable par téléphone au 03 82 59 32 99.

Fait à, le 2020.

Signature des Parents ou du Représentant Légal
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

ANIMATIONS JEUNESSE 2020

RÈGLEMENT

➤ MANIFESTATION

La Ville de Florange organise les Animations Jeunesse 2020 en collaboration avec le Conseil Départemental de la Moselle du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet 2020 inclus. Ces animations sont prioritairement réservées aux jeunes de 11 à 17 ans pour favoriser leur implication et leur créativité en leur réservant des espaces d'expression et l'accès à des pratiques sportives, artistiques et culturelles.

CES ANIMATIONS SONT TOTALEMENT GRATUITES.

⚠ ATTENTION : En raison de la situation sanitaire particulière, notre mode de fonctionnement sera modifié et l'accès aux activités se fera uniquement par inscription.

➤ ACTIVITÉS

Chaque atelier sera encadré par un animateur ou un éducateur représentant une association ou par un professionnel prestataire direct de la Ville, pilote de l'opération. La durée de l'activité est de 1h.

⚠ ATTENTION : Les encadrants ont la possibilité d'exclure un jeune pour mauvais comportement (incivilités, agressivité, etc.)

➤ INSCRIPTIONS

Les inscriptions se dérouleront en deux phases :

ETAPE 1/ Inscriptions de l'enfant au dispositif général (Bulletin à télécharger sur www.florange.fr ou à retirer en version papier à l'accueil de la Mairie ou à l'Espace Jeune et sera à remettre à l'accueil lors de sa première participation).

⚠ ATTENTION : Sans cette étape, l'enfant ne pourra pas participer aux activités.

ETAPE 2/ Inscriptions de l'enfant, uniquement par téléphone au 03 82 59 32 99, aux activités proposées. Du lundi au vendredi de 9h à 12h. Les activités se dérouleront sur des créneaux d'une heure.

Pour des raisons de gestion, les inscriptions débiteront au plus tôt une semaine avant le début des activités, il ne sera pas possible d'inscrire son enfant en une fois pour tout le mois d'animation.

⚠ ATTENTION : L'annulation d'une inscription doit se faire au moins 24h avant le début de l'activité. Un enfant inscrit a une activité et ne se présentant pas plus de 2 fois sans prévenir dans le délai sus indiqué se verra refuser toute nouvelle inscription.

➤ CERTIFICAT MEDICAL

Cette manifestation ne nécessite pas de certificat médical. Cependant, il est vivement conseillé de vérifier auprès de votre médecin les contre-indications possibles. Chaque parent, tuteur ou responsable devront s'assurer de la bonne intégrité physique, du ou des enfants dont ils ont la responsabilité, à la pratique des activités proposées. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables d'une déficience physique d'un participant durant la manifestation.

Par cette inscription, vous autorisez les animateurs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas de maladie, d'accident ou d'hospitalisation pendant la durée de l'opération.

⚠ ATTENTION : En ce qui concerne la COVID-19, veuillez vous reporter au protocole sanitaire relatif aux animations.

➤ ASSURANCES

Chaque parent, tuteur ou responsable d'un ou de plusieurs enfants devra s'assurer que le ou les participants sont couvert par une assurance responsabilité civile.

➤ DROIT À L'IMAGE

Par son inscription, tous participants acceptent et autorisent sans contrepartie financière le stockage, la reproduction et la diffusion des photographies et enregistrements audiovisuels pour une communication au public sur tous supports, y compris par voie d'édition de produits multimédias, soit directement, soit par l'intermédiaire de tous tiers ou organismes autorisés.

➤ ENGAGEMENT

La participation aux Animations Jeunesse 2020 implique l'acceptation et le respect, pour chaque inscrit et parent, du présent Règlement et du protocole sanitaire mis en place.

En vue du contexte particulier, le règlement est susceptible d'être modifié au cours de la manifestation afin d'être mieux adapté à la situation.

Merci de vous tenir informé régulièrement.

ANIMATIONS JEUNESSE 2020

PROTOCOLE SANITAIRE

La Ville de Florange, suite à l'évolution positive de la crise sanitaire actuelle, a décidé de mettre en place en faveur des jeunes florangeois(e)s des animations durant le mois de juillet.

Cependant, en cette période de pandémie liée au Covid-19, il est indispensable de respecter certaines règles pour la sécurité de tous. Ce protocole vise à définir la conduite à tenir par les professionnels, les bénévoles, les jeunes ainsi que les parents en vue de protéger chaque personne présente sur le site d'animation.

ENCADRANTS, BÉNÉVOLES, PRATIQUANTS, PRESTATAIRES

Évaluer son état de santé avant de se rendre sur le site d'animation

JE N'AI PAS DE SYMPTÔME

▶ Je ne vis pas avec un cas COVID-19 : je peux me rendre sur le lieu d'animation.

▶ Je vis avec un cas COVID-19 : je signale la situation à l'organisation et je ne me rends pas sur le lieu d'animation.

Si j'ai été en contact avec un cas COVID-19, mais sans vivre avec cette personne, j'informe l'organisation au plus tôt afin de prendre connaissance de la marche à suivre.

J'AI DES SYMPTÔMES

(toux, essoufflement, rhume, fièvre supérieure à 38 °C, maux de tête importants, forte fatigue inhabituelle, courbatures, diarrhées, vomissements, perte de goût et/ou odorat)

▶ Je signale la situation au plus tôt à l'organisation.

▶ Je ne me rends pas sur le lieu d'animation, je contacte mon médecin.

LES MESURES BARRIÈRES À RESPECTER

▶ Distance de sécurité, au moins 1 mètre avec les collègues, les parents et les ados quand cela est possible.

▶ Lavage régulier des mains et/ou utilisation du gel ou de solution hydro-alcoolique durant 30 secondes.

▶ Port du masque obligatoire lors de contacts rapprochés avec les ados et en cas de symptômes des voies respiratoires.

▶ Tousser dans son coude, le mouchoir est à usage unique.

LIEU D'ACTIVITÉ

Les participants devront se rendre par leur propre moyen sur le lieu d'activité.

Un plan du site sera affiché à l'entrée pour que chaque participants et encadrants ai les informations nécessaires au bon déroulement de la manifestation (personnes ressources, gel hydro-alcoolique, masques, entrée, sortie, zones dédiées, etc.). *Plan en annexe.*

PUBLIC

- ✓ Les activités seront accessibles aux 9 – 17 ans (ateliers artistiques à partir de 11 ans)
- ✓ Ne seront acceptés sur le site uniquement les jeunes inscrits au préalable (cf. règlement)
- ✓ Un lieu sera dédié aux parents attendant leur(s) enfant(s)

PORT DU MASQUE

- ✓ Il sera obligatoire pour les personnes en contact des jeunes
- ✓ Il ne sera pas obligatoire pour les jeunes participants (*il appartiendra aux responsables légaux de fournir un masque à leur enfant s'ils souhaitent que ces derniers en porte*)

ACTIVITÉS

- ✓ Groupe de 10 jeunes maximum par activité, sur un créneau de une heure et n'auront pas d'activité commune avec les autres groupes
- ✓ Organiser de manière à permettre au maximum la distanciation nécessaire
- ✓ Chaque activité sera encadré par un animateur un bénévoles associatif ou un prestataire extérieur
- ✓ Chaque groupe sera accompagné sur sa zone d'activité par un encadrant

MESURES SANITAIRES INDISPENSABLES

- ✓ Le nettoyage systématique, par l'encadrant, du matériel utilisé après chaque séance d'activité
- ✓ La présence de savon et gel hydro-alcoolique, en quantité suffisante pour les jeunes et les encadrants. L'approvisionnement en équipement et produits nécessaires à l'hygiène est une priorité (savon liquide, essuie-main à usage unique, poubelles, lingettes désinfectantes)
- ✓ Marquage dans la zone réservé aux parents (gradins) afin de maintenir la distanciation nécessaire
- ✓ Lavage des mains au gel hydro-alcoolique à l'entrée et à la sortie du site et entre chaque changement d'activité
- ✓ Il est conseillé que les participants changent leur tenue complète chaque jour et qu'ils la lave chaque soir à 60°C.

ATTENTION

- Ne seront pas accueillis les enfants dont un des parents ou personnes contact de l'enfant est porteur positif du COVID-19. Nous comptons donc sur les parents pour nous signaler toute situation qui risquerait d'engendrer des contaminations au sein de nos animations. Il en va de la responsabilité des parents d'en informer l'organisation.
- Le parent doit prendre la température de son enfant avant son arrivée sur le site d'activité. Tout jeune avec une température supérieure ou égale à 38°C ne sera pas accueilli. Un certificat médical établi par le médecin et autorisant sa reprise sera nécessaire pour réintégrer l'opération.
- Le parent s'engage à venir chercher son enfant s'il est malade ou s'il présente un symptôme évoquant le COVID-19 au cours de la journée.
- Il est conseillé que l'enfant change sa tenue complète chaque jour.

CONDUITE A TENIR LORS D'UNE SUSPICION OU D'UN CAS AVÉRÉ DE COVID-19

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un jeune constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un ado, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.
- En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.
- L'ado ne pourra alors pas être accepté de nouveau sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en toute sécurité.
- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.
- L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des jeunes sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.
- La désinfection des salles et des matériels utilisés par les participant ou l'encadrant seront effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Cette liste de précaution n'est certainement pas exhaustive, nous comptons vivement sur l'honnêteté ainsi que l'engagement des uns et des autres pour la sécurité de tous.

La Ville s'engage à la mise en place d'un environnement sécuritaire maximum pour tous et ne se tient en aucun cas responsable.